

Toujours sur la bonne route

Chaque mois, nous vous prodiguons de bons conseils de sécurité routière afin de vous rendre la route plus sûre. Nous vous conseillons, vous informons et vous renseignons sur l'actualité sécurité routière de la Ville de Haguenau.

LES PRINCIPALES RÉGLEMENTATIONS ROUTIÈRES EN SUISSE

EN BREF

Accidentologie de Haguenau :

- Depuis début 2009 :
- 19 accidents
 - 31 personnes blessées
 - 0 personne tuée

Accidentologie du Bas-Rhin :

- Depuis début 2009 :
- 987 accidents
 - 1212 personnes blessées
 - 29 personnes tuées

Les séances de remise à niveau du code de la route :

Les prochaines séances gratuites de remise à niveau du code de la route se dérouleront le jeudi 19 novembre à 13h30 en salle du conseil à l'hôtel de ville de Haguenau et le mardi 15 décembre à 19h00 à la salle de la Rôtisserie située au 115, Grand'rue.

Pour y participer, il est indispensable de vous inscrire en appelant le 03.88.90.67.95 ou en vous rendant directement au service Déplacements de la ville de Haguenau (2, rue des chevaliers).



Vous pouvez nous signaler les problèmes de sécurité routière que vous rencontrez à Haguenau.

E-mail : voirie@ville-haguenau.fr
Tél. : 03.88.90.67.95



Après avoir présenté, dans un numéro précédent, **les réglementations routières** en Allemagne, ce nouveau numéro fait un éclairage sur celles de la **Suisse**.

LES LIMITATIONS DE VITESSE

En agglomération, la vitesse est limitée à **50 km/h**, tout comme en France ; sauf indications particulières (zone de rencontre, zone 30, ...) Par contre hors agglomération, les limitations de vitesse sont différentes : **80 km/h** sur les **routes à une chaussée**, **100 km/h** sur les **routes à chaussées séparées**, et **120 km/h** sur les **autoroutes**.

Pour pouvoir circuler sur les autoroutes et semi autoroutes, il est nécessaire **d'acheter une vignette** de 40 Francs Suisses (valable 14 mois au maximum du 1^{er} décembre au 31 janvier). Elle est disponible dans de nombreux points de vente en Suisse (bureaux de douanes, stations essence, services cantonaux des automobiles, ...) mais aussi à la frontière et auprès des Automobiles Clubs Français.



TAUX D'ALCOOLÉMIE ET DROGUES

Le taux d'alcoolémie maximum autorisé est de **0.5 gramme/litre de sang** ou 0.25 milligramme/litre d'air expiré. La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite.

SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGLEMENTATION SUISSE



La signalisation routière

Contrairement à la France, **les autoroutes** sont signalées par des **panneaux verts** et **les routes principales** par des **panneaux bleus**.

La législation sur les feux

Les feux de croisement ou les feux de circulation doivent être allumés même de jour. Circuler en feux de brouillard est interdit sauf en cas de visibilité réduite due au brouillard, aux fortes averses ou bourrasques de neige... La non utilisation des feux ou leur mauvaise utilisation sont passibles de sanctions allant jusqu'à 60 Francs Suisses.

Les routes postales de montagne

Sur les routes postales de montagne, les conducteurs doivent observer les signes et les indications données par les conducteurs des véhicules de transport public en trafic de ligne.



L'ACTUALITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE A HAGUENAU

Un nouvel afficheur mobile de la vitesse

La ville de Haguenau disposait d'un afficheur mobile de la vitesse depuis 2005. Il est installé régulièrement sur différents axes routiers dans l'agglomération afin de **sensibiliser les usagers sur les vitesses excessives ou inadaptées en ville**. Il est aussi disposé avant et après la réalisation d'aménagements de sécurité afin d'étudier l'impact de ceux-ci sur les vitesses pratiquées. Enfin, dans les zones de circulation apaisées (zone de rencontre, zone 30), il permet aux usagers de s'approprier les nouvelles limitations de vitesse en leur rappelant visuellement la vitesse légale.

Afin de renforcer ses campagnes de sensibilisation contre les vitesses excessives ou inadaptées, **la ville de Haguenau vient d'acquérir un second afficheur mobile de la vitesse au mois d'octobre 2009**.



Le marquage des vélos en milieu scolaire



Pour la deuxième année consécutive, **une opération nationale de marquage gratuit des vélos dans les établissements scolaires** était organisée jusqu'à fin octobre 2009 par l'association FUBicy (Fédération française des usagers de la bicyclette).

La **ville de Haguenau** et l'association des **randonneurs de Haguenau** (club cyclotouriste) se sont associées une nouvelle fois pour relayer cette opération au niveau local.

Cette opération scolaire s'intègre dans **la politique de la ville de Haguenau en faveur des modes doux de déplacement**. En effet, un des freins à l'utilisation du vélo est le vol. Grâce au marquage, chaque vélo a un identifiant unique et peut être restitué à son propriétaire en cas de vol. Ainsi, l'opération de marquage scolaire permet de lever ce frein.

Six écoles élémentaires et **deux collèges** ont bénéficié de cette opération qui a rencontré un franc succès auprès d'un public qui utilise le vélo comme moyen de déplacement pour effectuer les trajets domicile - école. Ainsi, **174 vélos ont été marqués au cours de cette campagne**. Les séances de marquage ont été réalisées par les membres de l'association des randonneurs de Haguenau.

En deux ans, ce sont ainsi **443 vélos** qui ont été **marqués** dans le cadre de ces opérations de marquage dans les établissements scolaires.



BONNE ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ !!!!!!!

Sources et liens : www.securiteroutiere.gouv.fr
www.preventionroutiere.asso.fr

www.sr-alsace.fr

Avec le soutien de :



Conception et Rédaction : Service Déplacements – Direction du cadre de vie – Pôle aménagement et territoire durable - Ville de Haguenau